

ETAT NOMINATIF DES FONCTIONNAIRES ET DE LEURS AYANTS DROIT  
BENEFICIAIRES D'UN CONGE BONIFIE EN 2018/2019

Département de destination :

DPAE, DPE

NOMS DES FONCTIONNAIRES  (a)	GRADE	ETABLISSEMENT D'AFFECTATION	AYANTS DROIT DEVANT VOYAGER AVEC LE BENEFICIAIRE (3)				TOTAL  (a) + (b) +( c ) + (d) + (e)  (f)	DATE DE DEPART  (sous réserve de disponibilité par le titulaire du marché transport)  (1)	DATE DE RETOUR  (1)	DATE DE DEPART DIFFERE OU DE RETOUR ANTICIPE  (2)
			Conjoint		ENFANTS A CHARGE					
			Avec prise en charge (indice <340)(4)		< 02 ans	>02 ans à <12 ans				
			(b)	(c)	(d)	(e)				
TOTAL										

(1) Tenir compte des dates des congés scolaires et universitaires pour les personnels des établissements d'enseignement et de formation

(2) Si les ayants droit demandent à bénéficier d'un départ différé ou d'un retour anticipé, faire suivre leur nom de la mention DD pour départ différé ou RA pour retour anticipé.  
Indiquer également les dates de départ et de retour souhaitées.

(3) **ATTENTION** : ne pas comptabiliser les membres de la famille (conjoint(e), concubin(e), partenaire de pacs et enfant(s)) susceptibles d'être pris en charge au titre d'une autre administration ou entreprise ; si tel est le cas, préciser laquelle ainsi que les dates de départ et de retour dans l'annexe III(suite). Indiquer l'âge des enfants à la date du départ . Il n'y a **pas de réservation pour les membres de la famille non pris en charge.**

(4) plafond annuel de 18050,57 € - se reporter à l'avis d'impôts 2017 sur revenus de 2016, il s'agit des revenus et pensions avant abattement de 10 % ou frais réels